



## La Cour européenne des droits de l'homme élit un nouveau président de Section

Le juge **Georges Ravarani** (Luxembourg) a été élu aujourd'hui président de Section. Il prendra ses fonctions le 13 septembre 2021.

La Cour est composée d'un juge élu au titre de chacun des 47 États ayant ratifié la Convention européenne des droits de l'homme. Elle se divise en cinq sections au sein desquelles sont constituées des chambres de sept juges. La Cour siège aussi en une Grande Chambre de 17 juges. La Cour a deux vice-présidents, lesquels président également chacun une section ; les trois autres sections ont à leur tête un président de section.

### [CV des juges de la Cour](#)

#### **Juge Ravarani**

Né le 1<sup>er</sup> mai 1954, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Maîtrise en droit, Université de Grenoble, France, 1977

Avocat stagiaire, 1978-1980

Juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 1981-1992

Membre du comité de rédaction de la revue juridique *Pasicrisie luxembourgeoise*, depuis 1982

Membre fondateur de la fondation Institut luxembourgeois des droits de l'homme, secrétaire de la fondation, 1992-2012

Avocat, 1992-1996

Président du tribunal administratif du Luxembourg, 1997-2007

Membre de l'Institut grand-ducal, depuis 2002

Professeur invité (2006-2014), professeur honoraire (depuis 2015), Université du Luxembourg

Président de l'Association des Conseils d'État et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne (ACA-Europe), 2008-2010

Vice-président de la Cour constitutionnelle du Luxembourg, 2008-2015

Président de la Cour administrative du Luxembourg, 2008-2015

Doctorat en droit, Université du Luxembourg, 2011

Juge à la Cour européenne des droits de l'homme depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015

---

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int). Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : [www.echr.coe.int/RSS/fr](http://www.echr.coe.int/RSS/fr) ou de nous suivre sur Twitter [@ECHRpress](https://twitter.com/ECHRpress).

#### **Contacts pour la presse**

[echrpress@echr.coe.int](mailto:echrpress@echr.coe.int) | tel: +33 3 90 21 42 08

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.